

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S DU LUNDI 23 FÉVRIER 2026

Date de la convocation : le 09 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-trois février à dix-neuf heures trente, le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la Présidence d'Aline WATT-CHEVALLIER, Présidente du CCAS.

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 12 Absents : 3 Votants : 14

Présents : Madame Aline Watt-Chevallier (Présidente), Madame Annie Revertegat, Madame Virginie Sirot, Monsieur Thierry Charretour, Monsieur Dominique Roy, Madame Fabienne Jolivet-Bâlon, Madame Mireille Moran, Madame Nicole Savoini, Monsieur Alexandre Busato, Monsieur Denis Potard, Monsieur Jean-Luc Troger

Pouvoirs : Madame Joëlle Bimbert donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc Troger, Madame Delphine Scaramozzino donne pouvoir à Madame Aline Watt-Chevallier

Absent : Madame Elodie Defasy

Secrétaire de séance : Madame Fabienne Jolivet-Bâlon

Prochaine réunion : **entre le 15 et le 30 avril 2026** (date à fixer).

Ordre du jour

I/ Approbation et vote du compte - rendu de la séance précédente :

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 12 janvier 2026

2/ Délibération – appartement D37

Madame la Présidente expose les différents éléments relatifs à la délibération concernant l'appartement **D37**.

Elle présente ensuite un point global sur le parc immobilier du CCAS :

- **5 appartements au total**, dont :
 - **4 « Les Prés de la Barque »** : D37, D38, D39, D40
 - **1 au Cortys**

Elle communique également les **montants des loyers**.

Questions et échanges :

- Monsieur Troger demande qui définit les loyers :
→ Madame la Présidente rappelle que le montant des loyers est **strictement encadré** et suivi par **le Trésor public**.
- Madame Jolivet-Bâlon demande si les loyers sont à jour.
→ Madame la Présidente répond que la situation est **plus complexe**.
- Madame Jolivet-Bâlon demande s'il faut attendre que tout soit régularisé.

La **délibération est votée et adoptée à l'unanimité**

3/ Logement d'urgence

Madame la Présidente informe que le logement de l'ancienne mairie a été **libéré**, mais qu'il est dans un **état dégradé** et nécessite une **rénovation complète** afin de devenir un logement d'urgence.

Deux scénarios sont rappelés :

- La mairie **reprend le bâtiment situé au-dessus du Petit Contamine**.
- Le logement de l'ancienne mairie serait mis à disposition du **CCAS** via délibération, pour servir de **logement d'urgence ponctuel**.

Travaux et état des lieux :

- Importants travaux nécessaires : isolation, fenêtres, chauffage (fuel), rafraîchissement complet.
- Possibilité d'aménager **deux logements** : un au milieu, un deuxième étage.
- Un **gros nettoyage** et un **ameublement** seront nécessaires.

Échanges :

- Madame Moran exprime des interrogations sur la gestion financière entre mairie et CCAS.
→ Madame la Présidente et M. Potard précisent que les bâtiments **restent à la mairie**, avec une **mise à disposition** au CCAS.
- La trésorerie du CCAS est rappelée : **80 000 € en fin d'année**, avec **28 000 € dépensés** cette année (rénovations au sein des trois appartements de la Barque).
- Monsieur Troger demande si un logement d'urgence est obligatoire.
→ Monsieur Charretour répond que ce n'est pas indispensable à 100 %, mais très utile en cas de besoin.
- Possibilité d'organiser une **visite de l'ancienne Poste**, afin que chacun visualise ce qu'était l'ancien logement d'urgence.
- Mesdames Sirot, Moran et Savoini évoquent l'état des pièces dans l'ancienne mairie :
 - Radiateurs chauffant en permanence
 - Escalier usé
- Madame la Présidente évoque la possibilité d'installer des **détecteurs**, comme au château, pour réduire les consommations énergétiques.
- Questions sur la durée d'hébergement, le règlement et la convention d'utilisation.
→ Le règlement devra être **revue**, et la **convention modifiée**.
- L'appartement d'urgence devra être **meublé** si sa gestion reste à la charge du CCAS.
- Les délibérations nécessaires seront prises lors du **prochain conseil du CCAS**.

4/ Préparation du repas du CCAS du 24 mai 2026

Thème

Le thème retenu est « Guinguette »

Groupe de travail

Le groupe de travail est constitué comme suit :

- **Référents** : Monsieur Troger et Monsieur Busato

Membres : Mesdames Revertégat, Moran, Jolivet-Bâlon et Monsieur Roy

Animation :

- Question de conserver ou non **Chris Music**.
- Madame Jolivet-Bâlon indique que l'école de musique souhaite intervenir.
→ Madame la Présidente n'est pas favorable, estimant que cela ne correspond pas à l'ambiance souhaitée.
- Madame Savoini présente **deux propositions reçues par mail**, jugées très intéressantes et au tarif d'environ **480 €**.
- L'animation de la **fondue des aînés** est citée comme un exemple positif : très bonne ambiance, DJ apprécié.
- Monsieur Troger demande si ces alternatives sont moins chères que Chris Music : **oui**.
- Madame Savoini se charge de demander un **devis** à :
 - Pierre-Luc et Véronique Moinel

La réunion préparatoire est fixée au **mercredi 4 mars à 18h30**. La **salle reste à définir**.

5/ Nouvelle session de formation secouriste

Monsieur Busato confirme qu'il **reprend le relais de Madame Ancrenaz** pour l'organisation. Madame la Présidente interroge la possibilité de programmer la formation avant avril, mais les **vacances scolaires** et les **jours fériés de mai** compliquent le calendrier.

Mesdames Ancrenaz, Sirot et Moran rappellent que **le samedi était plus adapté**, les mercredis étant difficiles pour les enfants.

Après échanges et contraintes identifiées :

➔ **Proposition retenue : mercredi 22 avril, de 14h à 16h, avec un goûter.**

Monsieur Charretour ajoute que cela permettra d'avoir les **diplômes pour la cérémonie du 8 mai**.

Toute la **communication** reste à organiser.

Questions diverses

Octobre Rose

Madame la Présidente rappelle que Madame Claret a repris le dossier auprès des animateurs.

Rappel des dates et options déjà évoquées précédemment.

Monsieur Troger présente ensuite le projet d'un **film sur un trail Sherpa au Népal**, proposé par Christian Baudon, dont les inscriptions servent à financer la construction d'écoles.

Il souhaite savoir :

- si une salle peut être mise à disposition,
- quels sont les droits et tarifs applicables.

Madame la Présidente précise :

- qu'il serait préférable que cet événement se fasse via **une association**,
- qu'en direct via la commune, cela serait complexe,
- mais que **le CCAS peut porter l'événement**, ou un partenariat associatif peut être envisagé.

Madame Jolivet-Bâlon demande si l'association de Monique est basée à Contamine.

Madame Savoini confirme que oui, qu'elle est dynamique et très connue.

Madame Savoini contactera Monique pour voir la faisabilité et un soutien de l'association.

Point « Administrés »

Madame la Présidente informe que nous avons **fêté les 100 ans de Marcelle Jolivet**.

La visite s'est très bien passée, l'accueil a été chaleureux.

Monsieur Troger apporte une précision concernant une autre administrée :

- Il a pris des photos de son jardin et les lui enverra
- Madame Savoini précise que cette dame est aujourd'hui **très déconnectée** et qu'elle ne pense pas qu'elle reviendra habiter la maison.
- Monsieur Troger continuera à relever son courrier et à lui transmettre.

Madame la Présidente s'interroge sur la **sécurité de la maison** laissée vide, et le risque de squats.

Monsieur Troger et Mesdames Jolivet-Bâlon et Moran confirment que le **CCAS n'a pas de marge d'action directe**.

Madame la Présidente prendra néanmoins contact avec la **gendarmerie** pour demander des **rondes préventives**.

- Madame Ancrenaz demande des nouvelles d'une administrée en attente de transfert.
→ Madame Savoini confirme : elle est désormais **entrée à Reignier**. Les coordonnées et numéro de chambre seront transmis prochainement.
- Madame la Présidente demande des nouvelles d'une autre administrée.
→ Madame Savoini indique qu'elle va mieux, malgré de la fatigue après une infection.
→ Madame Moran ajoute qu'elle l'a eue au téléphone après une **chute**, et que la situation reste délicate.

Plusieurs **dossiers APA (Aide personnalisée à l'autonomie)** ont été déposés. il est précisé que l'intervenante recommandée par Madame Jolivet-Bâlon, est qualifiée de « vraiment super ».

Informations – Manifestations à venir

Madame la Présidente rappelle les dates suivantes :

- **28 février** : Bal masqué
- **7 mars** : Taille des arbres (Croqueurs de pommes)
- **14-15 mars** : Diffusion du Tournoi des Six Nations (rugby)
- **15 mars** : Élections municipales
- **21 mars** : Loto de l'APE
- **27-28 mars** : Hypophosphatasie - Bourse aux vêtements
- **25 avril** : Semaine du développement durable

Dans ce cadre, Madame Savoini ajoute que la Fédération fête ses **50 ans** et souhaite organiser une **collecte de 50 tonnes de déchets**. Elle propose d'impliquer **les aînés**.

Il faudra réfléchir aux modalités possibles. Peut-être participer à Nettoyons la Nature via le CMJ et la commune.

Madame Jolivet-Bâlon signale que des **déchets (matelas, etc.)** sont souvent retrouvés dans les creux de la colonie.

Madame Moran informe également de sa participation aux **journées partenaires au Centre hospitalier Alpes-Léman**, qu'elle a trouvées très enrichissantes. Elle a rapporté des **flyers** à examiner.

Une petite correction est à effectuer sur le **flyer du CCAS** concernant un numéro de téléphone pour l'association ALMA74.

Fin de séance à 21 heures.

La secrétaire de séance,
Madame Fabienne Jolivet-Bâlon



La Présidente,
Madame Aline WATT-CHEVALLIER

